

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 59

ABSTENTION : 1

- CONTRE : 15

NE SE PRONONCE PAS : 0

#### Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Louise BORSATO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain HOUPERT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.

#### Membres absents :

M. Alain MILLOT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Didier MARTIN	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. François REBSAMEN	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Roland PONSAA	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAUPUIS
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Compte administratif 2014 - Budget principal et budgets annexes**

En opérations réelles, tous budgets confondus, hors reprise des résultats antérieurs et après élimination des doubles comptes, le compte administratif 2014 (CA 2014) s'établit aux montants suivants :

- recettes de fonctionnement : 246,4 millions d'euros, soit +0,29 % par rapport au CA 2013 (+3% par rapport au CA 2013 hors produits exceptionnels) ;
- dépenses de fonctionnement : 199,7 millions d'euros, soit + 4,21 % par rapport au CA 2013 (+ 3% par rapport au CA 2013 hors charges exceptionnelles) ;
- dépenses d'investissement : 97,7 millions d'euros (- 18,39 % par rapport au CA 2013)
- recettes d'investissement : 86,6 millions d'euros (+ 144 % par rapport au CA 2013) (-2,3% par rapport à 2013 hors emprunts nouveaux, mouvements de trésorerie et résultat de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement)

Après prise en compte des résultats antérieurs, et financement des reports, le résultat disponible s'élève à 26,9 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros pour le budget principal et 15,9 millions d'euros pour le budget annexe des transports.

Ce niveau particulièrement élevé de résultat s'explique essentiellement par les excédents dégagés d'une part au niveau du budget annexe des transports (15,9 M€), 2014 constituant une année de transition entre la fin des travaux du tramway et le lancement du projet Prioribus, et d'autre part par certains budgets annexes structurellement excédentaires (groupe turbo-alternateur, assainissement).

Les points majeurs du compte administratif 2014 sont récapitulés ci-après, en précisant qu'un document plus détaillé concernant les équilibres budgétaires et le détail des dépenses et recettes réalisées sur l'ensemble des budgets (principal et annexes) est annexé au présent rapport.

**1- Des recettes de fonctionnement en hausse de + 0,29 % (+ 3 % hors produits exceptionnels)**

Hors produits exceptionnels et reprises de provisions (*cf. infra*), les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 3 %, essentiellement en raison de la hausse du produit du versement transport de + 2,3 M€ suite à la modification des modalités de reversement de cette recette par l'URSSAF et du produit des services et du patrimoine.

- **Produits de la fiscalité** : ils se sont élevés à 84,7 M€ en 2014 (contre 83,6 M€ en 2013), dont 52,6 M€ de produit des impositions économiques (Contribution Economique Territoriale, TASCOTM et IFER) et 32,1 M€ de fiscalité ménages (taxe d'habitation et taxes foncières).

La progression globale du produit de fiscalité s'explique principalement par le dynamisme des bases (évolution physique des bases sur le territoire, actualisation légale des bases de +0,9% définie par le Parlement au niveau national et qui s'applique à la CFE ainsi qu'à la taxe d'habitation et aux deux taxes foncières). Ces évolutions des bases permettent de limiter l'évolution des taux d'imposition sur les ménages (fixée à + 0,9 % par rapport à 2013) et sur les entreprises (évolution de + 0,7% du taux de CFE par rapport en 2013).

En revanche, le produit de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont l'assiette constituée par la valeur ajoutée des entreprises est liée au rythme de l'activité économique, a diminué significativement par rapport à 2013 (baisse de 572 K€ du produit par rapport à 2013).

- Dotations de l'État : elles ont atteint 49,4 M€ en 2014, contre 51 M€ en 2013, dont 32,6 M€ pour la seule dotation globale de fonctionnement, soit - 4 % par rapport à 2013, en raison essentiellement de la contribution du Grand Dijon au redressement des finances publiques à hauteur de 1 092 964 €. L'année 2014 a en effet constitué la première année de baisse des concours financiers de l'État, avec une diminution de ces derniers au niveau national de 1,5 milliards d'euros par rapport à 2013.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 21,7 M€ contre 21 M€ en 2013 tenant compte de l'évolution physique des bases, de l'actualisation légale des bases de 0,9% et d'une évolution du taux de 0,9 % par rapport à 2013.

- Versement transport : 56,3 M€ après 54 M€ en 2013. Cette hausse significative s'explique essentiellement par un facteur exceptionnel, à savoir la modification des modalités de reversement par l'URSSAF à compter de juillet 2014, et non par le dynamisme de l'évolution physique de l'assiette de cette recette (masse salariale des entreprises de plus de neuf salariés).

- Produits des services et du domaine : 21 M€ en 2014 contre 18,2 M€ en 2013, essentiellement en raison de la hausse des produits du secteur « collecte et traitement » des déchets ménagers (+1,3 M€ s'expliquant par la hausse des tonnages livrés et la comptabilisation erronée de rattachements de recettes à l'exercice 2014 et qui feront l'objet de régularisation au BS 2015) et du produit de la vente d'électricité du Groupe Turbo-alternateur (+ 671 K€). Des recettes nouvelles peuvent également être soulignées, telles que la vente d'électricité des panneaux photovoltaïques du centre de maintenance tramway-bus (+ 518 K€) et la valorisation thermique des déchets produits par l'usine d'incinération des ordures ménagères (+ 594 K€).

- Produits exceptionnels : 5,2 M€ en 2014 (contre 13 M€ en 2013), dont 1,2 M€ de produit de cessions d'immobilisations imputés au Budget principal et au Budget annexe des Transports, et 3,3 M€ correspondants à des régularisations d'écritures comptables sur exercice antérieur. Compte tenu de la clôture anticipée de l'exercice 2013 et de l'absence de journée complémentaire induites par le changement de progiciel financier du Grand Dijon, ces écritures passées sur l'exercice 2014 portent essentiellement sur la régularisation de produits rattachés à l'exercice précédent.

- Reprise sur provisions : le compte administratif pour 2014 totalise une reprise de provision de 3 M€, qui avait été constituée en 2011 afin d'anticiper la hausse de l'autofinancement nécessaire en raison du renouvellement en une seule fois de la moitié du parc de bus (forte hausse de la dotation aux amortissements du fait du changement du rythme annuel de renouvellement du parc de bus).

## **2- Les dépenses de fonctionnement progressent quant à elles de 4,21 % (+3 % hors charges exceptionnelles).**

Elles passent de 191,7 M€ en 2013 à 199,7 M€ en 2014 en intégrant l'ensemble des charges de maintenance du tramway et le financement de nouveaux équipements et de nouvelles actions (transfert de la gestion de la salle d'escalade Cime Altitude 245, dispositif de soutien aux associations pour l'embauche d'un emploi d'avenir).

Hors charges exceptionnelles (1,8 M€ d'écritures comptables pour permettre la réduction de titres de rattachements émis sur l'exercice précédent compte tenu de la clôture anticipée de l'exercice 2013 et de l'absence de journée complémentaire induites par le changement de progiciel financier du Grand Dijon et 656 K€ de frais de résiliation de la convention de concession de production et de distribution de chaleur sur le territoire de la ville de Chenôve), **les charges de fonctionnement évoluent de + 3 % par rapport à 2013, soit un niveau identique à l'évolution des recettes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles.**

Les principaux points sont les suivants :

- Une progression des dépenses du secteur culture et sports (5,1 M€ en 2014 contre 4,5 M€ en 2013), s'expliquant principalement par le soutien apporté aux clubs sportifs professionnels (+ 0,4 M€ par rapport à 2013), et notamment à la subvention exceptionnelle complémentaire attribuée au club de handball féminin du Cercle Dijon Bourgogne (CDB).

- Une croissance des frais financiers : 13 M€ contre 12,3 M€ en 2013, 2014 étant la première année de paiement en année pleine des loyers financiers du contrat de partenariat public-privé portant sur l'acquisition de bus hybrides. Hors loyers financiers des deux contrats de partenariat public-privé, les intérêts de la dette bancaire « classique » se sont élevés en 2014 à 7,8 M€, contre 8,4 M€ en 2013 : cette diminution s'explique à la fois par le désendettement du Grand Dijon et par le niveau particulièrement bas des taux d'intérêt variables constaté en 2014.

- Une progression des dépenses du secteur « collecte et traitement des déchets » de + 0,7 M€ (22,4 M€ en 2014 après 21,7 M€ en 2013), essentiellement sous l'effet de la révision annuelle contractuelle des prix du marché de collecte des déchets.

- Une évolution limitée des charges de personnel (+ 269 K€, soit +1,7% par rapport à 2013), du fait, en particulier, de l'impact des mesures nationales et locales d'augmentation des cotisations patronales et de revalorisation salariale et indemnitaire, notamment pour les agents de catégorie B et une partie des agents de catégorie C.

- Des charges exceptionnelles en progression de + 2,4 M€, comprenant les principaux éléments suivants :

- ◆ Le mandatement d'1,2 M€ d'écritures comptables sur le budget principal (0,6 M€ sur les budgets annexes) pour permettre la réduction de titres de rattachements émis sur l'exercice précédent (compte tenu de la clôture anticipée de l'exercice 2013 et de l'absence de journée complémentaire induites par le changement de progiciel financier du Grand Dijon).

- ◆ Résiliation de la convention de concession de production et de distribution de chaleur sur le territoire de la ville de Chenôve : + 656 K€

- Parmi les autres facteurs d'évolution des dépenses de fonctionnement, les différents points suivants doivent également être soulignés :

- ◆ la mise en place du dispositif de soutien aux emplois d'avenir associatifs (49 contrats subventionnés par le Grand Dijon) : + 182 K€

- ◆ Montée en puissance de la contribution du Grand Dijon au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : + 141 K€ par rapport au 2014, sous l'effet de la progression du volume du fonds au niveau national (570 millions d'euros en 2014, après 360 millions d'euros en 2013).

### **3- Un volume de dépenses d'équipement en diminution suite à la fin des travaux du tramway**

Les dépenses d'équipement se sont élevées en 2014 à 40,5 M€, contre 86,9 M€ en 2013, en raison essentiellement d'un niveau d'investissement modéré sur le budget annexe des transports suite à la fin des travaux de réalisation du tramway (sur ce budget, les dépenses d'équipement sont réduites à 8 M€ en 2014 contre 50,6 M€ en 2013).

Les principales réalisations ont été les suivantes :

- Habitat et politique de la ville : 13,2 M€ dont 6,3 M€ au titre de la participation aux déficits d'opérations pour la construction de logements sociaux, 2,7 M€ pour la gestion de la délégation par l'Etat des aides à la pierre et 2,3 M€ pour la mise en œuvre de la convention ANRU.

- Transports publics urbains : 8 M€ dont 5,4 M€ pour la réalisation du tramway et du centre de maintenance tram-bus (3,8 M€ pour une partie des soldes des marchés d'infrastructures, de construction du dépôt et de maîtrise d'œuvre, et 1,6 M€ correspondant au solde du marché Alstom pour la construction des 33 rames de tramway), 1,8 M€ pour des opérations connexes à la réalisation du tramway (renouvellement du système de billetterie, travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie) et 0,8 M€ pour des études et travaux d'aménagement du réseau de bus.

- Collecte et traitement des déchets : 6,3 M€ dont 3,1 M€ de travaux à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (travaux récurrents de gros entretien renouvellement) et 2,9 M€ d'acquisition de bennes et de matériel dédié à la collecte et au tri des ordures ménagères.

- Voirie : 4,3 M€ dont 3,7 M€ au titre de la participation au financement de la LINO et 600 K€ de travaux sur les voiries d'intérêt communautaire.

- Équipements sportifs et culturels : 3,5 M€, dont notamment 618 K€ de fonds de concours pour la tranche 1 de rénovation du Musée des Beaux-Arts, 515 K€ de fonds de concours pour la construction du gymnase Véronique Pecqueux-Rolland à Longvic, 462 K€ de travaux dans le cadre des travaux de transformation de l'ex-entrepôt Divia en locaux de réserve des musées, 457,5 K€ pour la réalisation du centre de formation du DFCE et 248 K€ de fonds de concours pour la réalisation d'une médiathèque à Chevigny-Saint-Sauveur.

- Développement économique : 2 M€ dont 1,7 M€ dans le cadre des travaux d'extension de la zone d'activités économiques CapNord et 320 K€ de soutien à la construction des locaux de la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or sur le Technopôle Agro Environnement à Bretenière.

- Urbanisme : 1,6 M€ dont 1 M€ d'acquisitions foncières, 0,3 M€ de travaux de réaménagement des anciens logements de la caserne Transvaal pour accueillir des associations et des organismes à vocation communautaire, départementale, voire régionale, et 0,2 M€ pour l'optimisation et la valorisation des données géographiques.

**4- Concernant les autres dépenses d'investissement** (hors dépenses d'équipement, et hors amortissement du capital de la dette et non comptabilisées en tant que dépenses d'équipement), elles se sont exclusivement traduites par le versement à la SPLAAD de 7,5 M€ d'avances de trésorerie dans le cadre, d'une part, de l'aménagement des zones d'activités économiques Ecopôle Valmy et de l'Ecoparc Dijon Bourgogne, et, d'autre part, de la réalisation du Technopôle Agro-Environnement de Bretenière.

**5- Les recettes d'investissement diminuent de - 2,3 %** (hors emprunts nouveaux, mouvements de trésorerie et résultat de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement) et s'élèvent à 27,6 M€ (contre 28,26 M€ en 2013).

Les principaux points sont les suivants :

- Subventions d'équipement reçues : 20,5 M€ en 2014 (contre 13,7 M€ en 2013), dont 17,1 M€ de subventions d'équipement affectées à la réalisation du tramway : 9,4 M€ de l'Etat, 6,5 M€ du Département de la Côte-d'Or, 1,2 M€ de fonds structurels européens (intermodalité du projet tramway, renouvellement du système de billetterie et programme Tramstore21).

Par ailleurs, 871 K€ correspondant au solde des subventions octroyées par l'ADEME pour la réalisation du réseau de chaleur le long du tracé du tramway et la réalisation d'un système de récupération de chaleur sur eaux usées couvrant les besoins en chauffage du centre de maintenance bus-tramway, ont été perçus par le Grand Dijon.

- Récupération de TVA : 4,4 M€ en 2014 contre 13,7 M€ en 2013. Sur le budget transport, 3 M€ de TVA ont été récupérés par la voie fiscale et par le biais du FCTVA, essentiellement sur les travaux de réalisation du tramway et sur les loyers d'investissement des contrats de partenariat public-privé. A noter qu'ont été imputées en section de fonctionnement 1,5 M€ de recettes de TVA récupérées sur les loyers de fonctionnement des contrats de partenariat public-privé et de crédit-bail (comptabilisées au CA 2013 en investissement).

- Avances encaissées : 2,05 M€ en 2014 (contre 0,5 M€ en 2013), correspondant à des remboursements d'avances de trésorerie de la SEMAAD dans le cadre de l'aménagement des zones d'activités économiques Valmy et CapNord.

## **6- Résultats financiers de l'exercice 2014 :**

Concernant les résultats et équilibres financiers du compte administratif 2014, les trois principaux points à relever sont les suivants :

- **Une progression de l'épargne brute de + 3 %** (41,7 M€ en 2014 contre 40,4 M€ au CA 2013).

Cette progression de l'épargne brute est essentiellement portée par certains budgets annexes structurellement excédentaires (Groupe Turbo-alternateur, assainissement) et par le budget annexe des transports, dont les recettes de fonctionnement progressent de 5,2 M€, soit + 6,1% comparé au CA 2013 (dont + 2,2 M€ de produit du versement transport et + 1,5 M€ de recettes de TVA récupérée sur les loyers de fonctionnement des contrats de partenariat public-privé et de crédit-bail et qui avaient été comptabilisées au CA 2013 en investissement).

- **Un désendettement important de 36,8 M€ par rapport à 2013 :**

L'encours de dette au 31 décembre 2014 s'établit à 379,8 M€ en incluant les contrats de partenariat public-privé (contre 416,6 M€ en 2013), traduisant un **désendettement de 36,8 M€** sur l'exercice 2014, dont 26,5 M€ de diminution de l'encours sur le seul budget annexe des transports, principalement sous l'effet du remboursement anticipé de 21,4 M€ d'emprunts sur les budgets transports et assainissement.

L'encours de dette du budget principal diminue également de 4,6 M€ sur l'année 2014 (10,6 M€ de capital remboursé contre un volume d'emprunt de 6 M€ souscrit en 2014).

Il est également précisé que cet encours de dette est totalement sécurisé au regard de la charte Gissler, 99,2% de l'encours de dette bancaire étant classé 1A ou 1B, soit le niveau de risque le plus faible au regard de ladite charte (dont 98,6% d'emprunts classés 1A).

- **Une capacité de désendettement réduite et maîtrisée :**

Tous budgets consolidés, la capacité de désendettement s'établit à 9,1 ans en 2014 (contre 10,3 ans en 2013), en raison du désendettement important du Grand Dijon engagé en 2014 et de la progression de l'épargne brute.

Sur le seul budget principal, la capacité de désendettement est quant à elle quasi-stable par rapport à 2014 et s'établit à 5,5 ans (contre 5,3 ans en 2013).

Enfin, il est précisé que le document annexé présente de manière plus détaillée les principaux équilibres du compte administratif pour 2014.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité principale et celle des budgets annexes.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Principal aux sommes de : 9 432 480,53 € en dépenses et 9 134 547,52 € en recettes.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe de la DPI et des DASRI à la somme de 24 574,00 € en dépenses.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe des Transports Publics Urbains à la somme de 565 917,79 € en dépenses (dont 280 874,90 € en dépenses de fonctionnement) et 2 007 922,18 € en recettes.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe du Crématorium à la somme de 4 690,00 € en dépenses et 9 800 € en recettes.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe du Groupe Turbo-Alternateur à la somme de 229 178,00 € en dépenses.
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau joint en annexe.